

ANGLAIS
ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS

ÉPREUVE À OPTION – ÉCRIT

Alexia Blin, Lucie de Carvalho, Thibaud Harrois, Elizabeth Levy

Coefficient 3 ; Durée : 6 heures

Le sujet retenu cette année invitait les candidats à réfléchir à la question de l'environnement. Composé de cinq documents (trois américains, deux britanniques) couvrant une période allant des années 1840 aux années 2000, le corpus proposé avait pour ambition première de permettre aux candidats de conduire une réflexion sur un sujet qui leur était familier puisque d'actualité, mais en interrogeant l'historicité, les contours et les implications variées.

De fait, les meilleurs candidats sont ceux qui se sont interrogés sur la définition même du terme environnement en utilisant les textes pour montrer qu'un glissement sémantique, révélateur d'une prise de conscience progressive, s'était opéré entre, entre autres, les termes de « *nature* », « *pollution* », « *climate change* » et « *environment* ». Ils ont également montré que la question de l'environnement se trouvait au carrefour de considérations économiques, technologiques, juridiques, sociales, sociétales et symboliques tout en soulignant que le dossier permettait aussi d'interroger le rôle de la science et de l'expertise.

Afin de traiter ces diverses questions, les excellentes copies se sont servi de la nature et du contenu des textes pour orienter leur réflexion autour de la question politique : comment l'environnement et sa protection sont-ils devenus des objets politiques et quels furent alors leurs traitements ? Les meilleures copies sont également celles qui ont réussi à montrer, notamment en utilisant le document 5, que la prise de conscience et l'entrée des considérations environnementales en politique ne s'étaient pas faites de manière linéaire.

Le premier document du corpus était un texte historiographique, paru dans une revue scientifique en 1982. S'il n'était pas attendu des candidats qu'ils sachent que Samuel Hays était l'un des pionniers de l'histoire environnementale aux États-Unis, il était néanmoins attendu qu'ils puissent dégager l'enjeu principal du texte. Hays y présentait l'évolution de la perception des enjeux environnementaux dans la société états-unienne au XX^e siècle. Il y décrivait en particulier le passage de l'ère de la « conservation », à l'ère de « l'environnement ». Selon lui, les deux moments ont impliqué un rapport différent à la nature et à l'usage des ressources, et ont fait intervenir des groupes sociaux différents. Au début du XX^e siècle, alors que l'idéologie de la conservation dominait, la société américaine se préoccupait en priorité de l'efficacité dans l'usage des ressources naturelles, de la productivité, et d'éviter le gaspillage. Hays insistait sur le fait que le point de vue était alors celui de la production, et qu'il était porté par des experts et des scientifiques. Une rupture s'est ensuite produite autour de la Deuxième Guerre mondiale,

et plus encore à partir du milieu des années 1960. Ce fut alors l'entrée dans ce que Hays appelle l'ère de l'environnement. Dès lors, on se préoccupait davantage de la protection de la nature ou des risques induits par la pollution, et plus seulement de ce que pourrait coûter un mauvais usage des ressources à l'efficacité de la production. En outre, le principal changement tenait à la base sociale qui sous-tendait ces nouvelles préoccupations. Ce n'étaient en effet plus seulement les experts et les gestionnaires qui définissaient les priorités ; la protection de l'environnement se mit à recueillir un soutien populaire croissant.

Le document a en général été bien compris et on a noté peu de contresens sur le texte. Cependant, l'identification de la *nature* du document, comme une source secondaire, portant un regard scientifique sur des évolutions historiques, a parfois posé problème. Certaines copies l'ont en effet présenté comme un document défendant un point de vue, et mis sur le même plan que des sources primaires également présentes dans le dossier en expliquant par exemple que S. Hays « défendait un meilleur usage des ressources », ce qui n'était pas le cas. Le jury invite les candidats à bien faire attention à la distinction entre sources primaires et secondaires, et à présenter la nature des documents du dossier dès l'introduction.

Traiter le document comme une source secondaire ne signifie pas qu'il faille renoncer à le contextualiser, et certaines copies l'ont très bien fait. De nombreux candidats ont bien souligné que la publication du texte datait du début de la présidence Reagan. Celle-ci apparaît comme un moment de rupture politique, puisque d'autres présidents républicains avant Ronald Reagan, tels que Theodore Roosevelt ou Richard Nixon, avaient mené des politiques en faveur de la protection de l'environnement, ce qui n'était plus à l'ordre du jour à l'aube de la révolution conservatrice. D'autres candidats ont aussi rappelé le contexte post-chocs pétroliers, et la prise de conscience du caractère fini de certaines ressources énergétiques au début des années 1980. La mention de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, intervenue en 1986, soit 4 ans après la publication du texte, était en revanche moins pertinente.

Enfin, l'un des intérêts de ce texte dans l'économie générale du dossier était qu'il offrait des clés de lecture pour les autres documents. Le document n°4 en particulier offrait un exemple très clair du discours de la conservation, sur la nécessaire préservation des ressources pour maintenir une production efficace au début du XX^e siècle. Ce rapprochement a souvent été bien vu, et le jury encourage les candidats à continuer à effectuer des liens de ce type. Le document pouvait aussi être rapproché du deuxième texte, également une source secondaire, qui offrait une analyse proche, mais non similaire, de la construction politique des enjeux environnementaux dans la société britannique.

Le deuxième document proposé a été publié en 1993 par Neil Everndern. Il s'agissait là aussi d'une source secondaire proposant cette fois un regard plus philosophique sur la relation entre l'homme et la nature. En partant d'un exemple britannique, l'ambition de ce texte était de mettre en lumière l'importance des perceptions et des appréhensions individuelles du monde dans la définition même de l'environnement et des risques environnementaux. Everndern montrait l'importance de l'ancrage socio et spatio-temporel de la relation entre l'homme et la nature. Selon lui, l'absence de consensus sur la nécessité de protéger la nature s'expliquait par des appréhensions différentes d'un concept sociétal fondamental : le mode de vie idéal, « *a good life* ». Ce concept serait façonné par des variables économiques et sociales divergentes qui structureraient la société de façon dichotomique, séparant ainsi les « *industrialists* » et les « *environmentalists* ». Cette polarisation s'articule autour de

normes et d'attentes, qui font de l'objet nature une invention humaine historicisée qui doit donc s'appréhender comme telle (voir l'utilisation du terme « *current understanding* »). Cette dimension subjective montre toute la difficulté de définir la responsabilité des hommes envers ce qu'ils définissent comme nature, une responsabilité qui peut être pragmatique et court-termiste (pour les industriels, la nécessité de garantir productivité et emploi), ou plus morale (pour les environnementalistes, le besoin de préserver la nature pour les générations futures en préconisant un retour à des modes de production plus modestes).

Ce document faisait écho aux textes de ce dossier de bien diverses manières : la réflexion sur l'articulation difficile entre préoccupations économiques et responsabilité morale répondait au discours de T. Roosevelt. L'exemple de la construction de la notion même de risque environnemental acceptable et de l'appréhension morale de la pollution pouvait s'articuler avec le texte de Chadwick. Enfin, en identifiant les divergences potentielles entre perceptions et approches empiriques des phénomènes environnementaux, Everndern offrait également une clé de lecture pour le texte à tonalité climato-sceptique du sénateur Inhofe. En somme, la vision normative de l'ordre social qui émane de cette construction de l'objet « nature » aidait à comprendre comment la défense de l'environnement est devenue un enjeu politique, l'un des enjeux transversaux de ce dossier.

De manière générale, le texte d'Everndern a été bien compris des candidats, même s'il n'a parfois pas été suffisamment exploité. Le jury ne s'attendait évidemment pas à ce que les candidats connaissent cet auteur. Néanmoins, un effort de contextualisation pouvait ici être fourni, en replaçant ce texte dans le contexte plus large de la montée des préoccupations environnementales sur la scène internationale, notamment à travers la publication du rapport Brundtland de 1987, qui définit le concept de développement durable, ou la tenue du Sommet 'Planète Terre' à Rio de Janeiro en 1992 qui énonça le principe de précaution. Certains candidats ont également mentionné à très bon escient le rapport *The Limits to Growth* publié par le MIT en 1972 ou encore l'ouvrage fondateur d'Ulrich Beck, *Risk Society, Towards a New Modernity*, publié en 1992. On pouvait également présenter les conséquences sociales et économiques de l'ère thatchérienne qui venait de s'achever, caractérisée par la montée de l'individualisme et la course à la productivité et l'efficacité économique. Plusieurs candidats ont également très bien remis ce texte en perspective, en l'articulant avec les principes fondateurs du mouvement utilitariste, comme la maximisation du bien-être du plus grand nombre, ce qui permettait ainsi de le lier d'une autre manière au texte plus connu de Chadwick.

Le jury tient en outre à souligner qu'il regrette la mention du terme « *Conservative society* » en lieu et place de l'expression « *Conservation society* » (ligne 4 de ce document), et ce malgré de nombreuses relectures lors de l'élaboration du sujet. Ce terme n'a néanmoins donné lieu à aucun problème d'interprétation ou de contresens de la part des candidats.

Le troisième texte proposé était un extrait du rapport du réformateur social anglais Edwin Chadwick sur l'amélioration des conditions sanitaires et de santé publique (*Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population*). Déjà connu pour son travail sur la réforme des *Poor Laws* ayant conduit à l'adoption de la *New Poor Law* en 1834, Edwin Chadwick s'est vu confier une enquête sur les conditions sanitaires des populations les plus pauvres du Royaume-Uni. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 1842, sous le gouvernement du Premier ministre conservateur Robert Peel.

De nombreux candidats ont proposé une contextualisation utile de cet extrait en insistant sur la révolution industrielle et l'urbanisation de la Grande-Bretagne au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Quelques lignes sur les conditions de vie dans les nouveaux quartiers de villes en pleine expansion suite à l'exode des populations rurales les plus pauvres vers les cités industrielles, notamment du Nord de l'Angleterre, étaient bienvenues et éclairaient la description faite par Chadwick dans la première partie de l'extrait.

Dans son rapport, Chadwick insistait sur les conséquences de la pollution engendrée par l'activité humaine et la dégradation par l'homme de son environnement, ici le milieu urbain. Les références aux poèmes de William Blake, en particulier à la préface de Milton (« *And did those feet in ancient time* ») afin d'illustrer cette critique des conséquences environnementales de la révolution industrielle étaient tout à fait à propos. Il était attendu que les candidats étudient la façon dont cette prise de conscience environnementale s'est exprimée au XIX^e siècle, en insistant sur ses conséquences politiques, afin de l'inscrire dans la thématique générale du dossier.

Le texte permettait en outre de conduire une réflexion sur la méthode employée par Chadwick. Les recommandations formulées dans le document étaient fondées sur les conclusions d'une enquête de terrain. Cette démarche scientifique a été correctement analysée dans plusieurs copies, en opposition avec la remise en cause des apports de la science dans le document n°5 par exemple.

L'extrait ne pouvait être analysé correctement sans expliquer le lien établi par Chadwick entre l'amélioration des conditions sanitaires des travailleurs les plus pauvres et les bénéfices économiques qui en découleraient. L'auteur mettait en avant l'amélioration de la productivité des travailleurs, une vision utilitariste qui pouvait être mise en relation avec les arguments résumés par Samuel P. Hays (document n°1) ou employés par Theodore Roosevelt (document n°4) qui promouvait un usage raisonné des ressources naturelles. Ainsi, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs comme la conservation des ressources naturelles pouvaient être analysés comme une réponse à une préoccupation avant tout économique et non morale.

Le document 4, « *Conservation as a national duty* », était un discours politique – une source primaire – prononcé par le président des États-Unis devant une assemblée de gouverneurs à la Maison-Blanche en mai 1908. Dans ce texte, Theodore Roosevelt soulignait d'abord les énormes progrès réalisés par l'économie américaine, notamment en termes de productivité, depuis l'époque de George Washington. Toutefois, il ajoutait très vite que ces progrès avaient un coût, puisqu'ils impliquaient une destruction rapide des ressources, et que cette destruction représentait une menace pour la nation américaine. Il exhortait alors les gouverneurs à l'action, en soulignant qu'aucun défi n'était trop grand pour le courage et la résolution du peuple des États-Unis.

Ici, le jury attendait des candidats qu'ils identifient correctement l'auteur du texte, personnage important de l'histoire des États-Unis. Theodore Roosevelt (1858-1919), membre du parti républicain, fut président des États-Unis entre 1901 et 1909 – on se trouvait donc ici à la fin de son deuxième mandat. Il était maladroite de le confondre avec son parent Franklin Delano Roosevelt, père du New Deal, président entre 1933 et 1945. Les candidats qui ont situé le discours à l'époque progressiste en en donnant une définition, même brève, l'ont fait à bon escient.

Certaines copies ont très bien contextualisé le texte, en apportant des éléments d'une précision remarquable. La relation spéciale à la nature qu'entretenait T. Roosevelt a souvent été soulignée, mais on a trouvé également des références à la figure de Gifford

Pinchot (premier dirigeant du *U.S. Forest Service* entre 1905 et 1910, proche de T. Roosevelt) ou bien à celle de John Muir (naturaliste et philosophe, grand défenseur des parcs naturels). Les bonnes copies ont également mentionné les politiques de T. Roosevelt en faveur de la conservation de l'environnement – en particulier la création de parcs nationaux, la signature de l'*Antiquities Act* en 1906, ou l'épisode des *Midnight forests* en 1907. Ces politiques de conservation ont été replacées dans une tradition états-unienne de rapport intime à la terre et à son développement, au moins depuis Thomas Jefferson. Ces analyses étaient pertinentes quand elles se rattachaient directement à l'explication du document, et étaient placées au service de la problématique.

La rhétorique et le caractère politique du discours ont souvent été bien analysés, avec par exemple des remarques sur les applaudissements du public, ou le recours à un discours patriotique, empreint de références historiques, de la part de Roosevelt. Attention toutefois à ne pas jeter le discrédit sur un texte une fois que sa nature politique a été identifiée. Certaines copies ont en effet présenté le texte de Roosevelt comme « partial » (« *biased* »), au prétexte qu'il s'agissait du discours d'un homme politique. Soulignons qu'il ne s'agit pas là d'une analyse suffisante, qu'à un niveau ou à un autre tous les textes sont partiels, et qu'il est nécessaire d'aller au-delà de ce constat dans la présentation des textes. D'autres copies, faute d'une contextualisation suffisante, ont estimé que les propos de Roosevelt étaient « toujours pertinents, et montraient que rien n'avait vraiment changé ». De telles remarques pouvaient poser problème s'il s'agissait là du seul constat du devoir et cela d'autant plus que l'un des objectifs du dossier était justement de mettre en évidence le caractère historiquement construit et changeant de la perception des problèmes environnementaux.

Dans l'économie générale du dossier, le document pouvait être mis en relation avec le texte de Samuel Hays (document n°1), puisqu'il offrait un exemple de l'ère de la conservation présentée par l'historien. On pouvait également le comparer au document n°3, sur la perception des méfaits de l'industrialisation à une autre période, ou encore au document n°5, autre discours politique sur les actions à mener sur la question de l'environnement.

Le cinquième et dernier texte était un extrait du discours « *The Science of Climate Change* », prononcé par le sénateur Républicain de l'Oklahoma James M. Inhofe au Sénat américain le 28 juillet 2003. S'il n'était pas attendu des candidats qu'ils connaissent James Inhofe et qu'ils sachent que le sénateur est connu aux États-Unis pour avoir, entre autres, apporté au Sénat américain une boule de neige constituant à ses yeux une preuve de l'absence de réchauffement climatique, il était en revanche attendu qu'ils comprennent l'orientation générale du texte et qu'ils ne fassent pas nécessairement leurs idées qui y étaient présentées. Il était également attendu des candidats qu'ils fassent référence à la fonction de « *Chairman of the Committee on Environment and Public Works* » d'Inhofe et qu'ils en déduisent que ce dernier jouait un rôle important au sein du Sénat américain sur les questions environnementales, ce qu'un certain nombre de copies a fait astucieusement.

Dans ce texte, James Mountain « Jim » Inhofe revenait sur la question du réchauffement climatique en remettant en cause le phénomène et ses conséquences sur l'homme. Inhofe insistait sur l'existence d'un débat scientifique qui serait caché du grand public mais qui opposerait les « *alarmists* » d'un côté et des scientifiques plus prudents et supposément plus mesurés au sujet du réchauffement climatique de l'autre. Inhofe revenait sur ce débat scientifique et soulignait que l'activité humaine n'était pas nécessairement responsable du réchauffement climatique et que ce dernier n'était de

toute façon pas nécessairement une mauvaise chose. La sympathie d’Inhofe allait manifestement au deuxième camp : « *I believe that the balance of evidence offers strong proof that natural variability is the overwhelming factor influencing climate change.* » Inhofe insistait à la fin de cet extrait de son discours sur les conséquences qu’auraient des décisions selon lui trop strictes en matière d’écologie : des difficultés économiques qui toucheraient principalement les plus démunis, et la remise en question pure et simple de l’accès à la nourriture, aux soins médicaux, à l’électricité. De nombreuses copies ont souligné à juste titre que c’était plus largement le modèle américain de consommation et l’*American way of life* qu’Inhofe souhaitait conserver. D’excellentes copies ont ajouté qu’il était intéressant de voir un sénateur républicain d’un des États les plus conservateurs du pays mobiliser la question de la pauvreté et de l’accès aux soins médicaux dans le cadre d’un discours sur le réchauffement climatique.

Si de nombreuses copies ont compris et bien présenté la dimension « climato-sceptique » du texte, cette dernière a échappé à certains candidats qui ont pu percevoir le discours comme une mise à distance critique et justifiée de l’état de la recherche scientifique, un appel à la rigueur intellectuelle ou encore comme un texte invitant à envisager l’avenir de la planète sous un angle optimiste. Les candidats ayant évité ces écueils ont montré l’orientation du texte et le parti pris d’Inhofe. Dans ce contexte, les comparaisons qui ont été effectuées par certains candidats entre ce texte et des discours plus récents du président Donald Trump ont semblé tout à fait pertinentes. Indiquer que les ambiguïtés de Donald Trump vis-à-vis des « *fake news* » et de la « vérité alternative » pouvaient être considérées comme la suite logique de la remise en cause des médias d’Inhofe était également pertinent.

Toutefois, les copies qui ont mené les analyses les plus fines du discours du sénateur de l’Oklahoma sont celles qui ont dépassé ce simple parallèle et qui se sont également servi du texte pour s’interroger sur la place et le rôle de l’expertise et de la science dans la construction de la thématique environnementale dans le cadre du débat politique. Certains candidats ont également parfois établi un lien entre ce texte et celui de Chadwick, qui s’appuyait sur une étude de terrain et une enquête structurée. Le dernier paragraphe, qui abordait la question des conséquences économiques des solutions à mettre en œuvre contre le réchauffement climatique sur les Américains était également l’occasion de tisser des liens avec d’autres textes du dossier, et notamment celui d’Evernden et la question de « *what makes a good life* ».

Quelques rares candidats ont indiqué déceler une tonalité religieuse au discours d’Inhofe en s’appuyant sur l’usage de termes tels que « *I believe* » et en expliquant que les descriptions de fin du monde qui étaient faites au début du texte pouvaient s’apparenter à celle du déluge dans la Bible. Si l’aspect religieux ne semblait pas central au jury dans ce texte et s’il n’était pas attendu des candidats qu’ils la soupçonnent, les copies qui se sont risquées à ces analyses l’ont fait de manière légitime, Jim Inhofe ayant concédé qu’il existe un lien entre ses opinions en matière environnementale et ses convictions religieuses.

Éléments statistiques

Cette année, 314 candidats (sur 338 inscrits) ont composé une copie d’option anglais lors des épreuves écrites du concours. La moyenne de ces copies est de 10,02/20 soit une moyenne supérieure à celle obtenue par les candidats du concours 2018 : 9,69/20. Le sujet ayant été dans l’ensemble mieux réussi que l’année dernière, la part des copies obtenant 10/20 ou plus a fortement augmenté, passant de 44,1% (129 copies sur

292 en 2018) à 54,1% (170 copies sur 314). En revanche, la part des bonnes et très bonnes copies ayant obtenu des notes égales ou supérieures à 14/20 a légèrement reculé, passant de 19,52% (57 sur 292) à 18,15% (57 sur 314). L'écart type était cette année de 3,64.

Éléments méthodologiques

Comme l'année dernière, le jury se félicite du peu de copies ayant proposé une introduction seule ou ne présentant pas de réflexion terminée. La très grande majorité des candidats a joué le jeu de l'épreuve et, mis à part quelques exceptions se cantonnant au thème du réchauffement climatique, la quasi-totalité des candidats a compris que la thématique générale du dossier était celle, plus large, de l'environnement. Peu de copies ayant fait de réel contresens sur l'objet même du dossier, il a semblé au jury que cette épreuve avait été mieux réussie que celle de 2018, ce qui explique la part plus importante de copies notées au-dessus de la moyenne.

Comme l'année dernière également, le jury a noté que la quasi-totalité des candidats avaient fait de gros efforts de problématisation et de structuration du propos. Néanmoins, quelques remarques méthodologiques s'imposent ici :

- Le jury souhaite rappeler le rôle déterminant de l'introduction, qui doit servir aux candidats à présenter les textes, à problématiser l'ensemble du dossier et à annoncer le plan. Toutefois, il convient de comprendre le rôle que doit tenir la présentation des documents : loin d'être un simple passage obligé consistant principalement à recopier les indications données en paratexte, elle doit être l'occasion d'une contextualisation des auteurs et de leur propos. Cette étape est fondamentale à une bonne présentation du dossier et à une problématisation convaincante.
- Bien souvent, il reste également un effort à fournir pour tisser des liens entre les documents. Trop nombreuses sont les copies qui abordent le dossier en traitant les textes un par un, et ne mentionnent qu'un seul document par partie, ou passent sous silence un voire plusieurs textes. Cette année, le premier et le deuxième texte ont souvent été abordés de manière très brève, et de trop nombreuses copies ont consacré toute leur troisième partie à l'unique texte de James Inhofe. La mise en relation des documents les uns avec les autres permet de donner de l'épaisseur à l'analyse en interrogeant les textes et en favorisant une approche critique de documents parfois perçus comme univoques.
- Certains candidats, ayant compris que la définition de l'environnement et sa conceptualisation même étaient un des enjeux fondamentaux du dossier, ont essayé de traiter la question en utilisant un plan chronologique. Bien que le jury ait compris la logique qui motivait cette approche et l'effort de rigueur intellectuelle qui la sous-tendait, il lui a néanmoins semblé que le plan chronologique se prêtait généralement mal à l'exercice car il incitait les candidats à évoquer les documents un par un dans le corps du raisonnement.
- Le jury tient également à mettre en garde les candidats contre les copies normatives ou dans lesquelles les jugements personnels ou de valeur se font trop nombreux. L'enjeu est rarement celui de savoir si un auteur a tort ou a raison, et se demander si l'environnement méritait d'être protégé ou si l'être humain méritait la terre qu'il occupe constituaient sans doute des approches réductrices. Les meilleures copies sont celles qui se sont concentrées sur la construction d'un

problème politique/public, l'évolution de la compréhension de ce que sont l'environnement et la nature, et le fait que cette évolution n'est pas linéaire tout en révélant leurs capacités à conceptualiser et enrichir l'analyse grâce à l'apport de connaissances personnelles.

De manière générale, le jury tient à saluer la capacité de nombreux candidats à mobiliser des connaissances extérieures tout à fait pertinentes. Loin de s'apparenter à du placage de cours, ces connaissances sont souvent venues contextualiser les documents, éclairer le propos et donner de l'épaisseur à l'analyse dans sa globalité et ce alors que les textes du sujet de cette année comportaient moins d'allusions à des faits ou événements qu'il convenait de clairement expliciter que l'année dernière. Les références de sciences sociales (économie de l'environnement) ont cette année été utilisées de manière tout à fait convaincante.

Fautes de langue

Le jury est conscient des efforts de langue qui ont été faits par les candidats mais souhaite souligner la récurrence de certains problèmes qui nuisent à la clarté et à la pertinence du propos s'ils s'accumulent.

De manière générale et bien plus que les années précédentes, le jury s'est retrouvé face à des copies difficiles voire très difficiles à lire. Le jury ne s'attend pas à ce que les candidats fassent des efforts pour « changer » leur écriture et ce alors qu'ils sont en train de composer sur une épreuve exigeante et peuvent se sentir pressés par le temps. En revanche, il invite les candidats à sauter des lignes, à mettre des barres sur les t, des points sur les i, à utiliser un minimum de ponctuation et à essayer de limiter le nombre de phrases trop longues qui ont tendance à les pousser à commettre des fautes de syntaxe. Il invite également les candidats à faire attention à l'orthographe des mots qui sont utilisés dans les textes.

En matière grammaticale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur les points suivants :

- L'oubli du S de 3^{ème} troisième personne au singulier ou au contraire, l'emploi du S de troisième personne avec des modaux
- L'absence d'accord des adjectifs : * different opinions, *negative consequences, *others reasons
- Les erreurs d'articles ou d'absence d'articles : *the Oklahoma, *the US Senator James Inhofe, *the WWII, *economy, * the document 4, *the nature, *the climate change, * the global warming ...
- Les fautes de verbes irréguliers : *has been wrote, *writen, *was fight
- Les problèmes de confusion singulier/pluriel : *every children, * a set of text, *one of the reason...
- La construction des questions : *to what extent does the global warming is a stake ?, *to what extent the environmental issue is encapsulated in social relations ?...
- L'absence de majuscule aux adjectifs de nationalité : american, british

En matière lexicale, le jury souhaite également souligner les problèmes suivants :

- Les fautes d'orthographe sur des mots qui doivent être connus : *autor, *exemple, *expleined, *ressources, *wether, *wich...
- La confusion entre des mots proches ou usage de mots inexistants : to assure/to ensure, economic/economical, competition/concurrence, actual/current, throw/through, thought/fought, mandate/term...
- Les confusions liées aux différentes catégories grammaticales : crisis / to be in crisis, to fail / failure, to maintain / maintenance, to prosper/prosperous, to reflect/a reflection...
- L'utilisation trop fréquente de mots français qui n'existent pas en anglais : *changement, *gestion, *destabilize, *insalubrity, *jugement, *manifestants, *occidental, *voluntee ...
- Les calques d'expressions françaises : * the document 2, to permit, *in a second time...
- La mise au pluriel de mots qui ne prennent pas de s : *researches, *informations...
- Les problèmes de prépositions avec des verbes ou expressions qui doivent être connus : *on August, *centered in, *to deal about, *to discuss on, *a need of, *responsible of ...